

COMMUNE D'URT ACCUEIL DE LOISIRS

ANIMATION JEUNES

PROJET PEDAGOGIQUE

Eté 2021

SOMMAIRE

I Présentation

II Objectifs pédagogiques

III Equipe pédagogique

IV Organisation sanitaire de l'accueil

PRESENTATION

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs d'Urt « Animation jeunes » est à l'initiative des jeunes via une demande émergeant du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et développe les orientations du projet éducatif. Il est établi dans le cadre et le respect des réglementations associées au fonctionnement d'un accueil de loisirs sans hébergement.

Il est défini par l'équipe pédagogique en fonction :

- Des objectifs socio-éducatifs
- Du respect du principe de la charte de la laïcité de la branche famille et de ses partenaires
- Des moyens matériels
- Du lieu (locaux de l'accueil de loisirs avec une salle d'activités, sanitaires, infirmerie ; halls de l'école, cours et préaux extérieurs, tous lieux publics de la commune)
- Du nombre de jeunes (24 jeunes maximum)
- De l'âge des jeunes (de 11 à 17 ans)
- Des horaires d'ouverture : variables en fonction des activités définies en partenariat avec le CMJ (journée ou soirée, horaires spécifiés sur le planning)
- De la période de fonctionnement : Eté 2021

La Caisse d'Allocations Familiales participe au financement de l'Accueil de loisirs d'Urt.

" Conformément à la loi informatique et libertés du 6/01/1978, les familles, disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant. Ce droit peut s'exercer à tout moment"

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Objectif n°1 : Développer l'accès des jeunes aux activités

- 1^{er} moyen : les activités proposées par l'équipe d'animation devront être adaptées aux besoins et aux envies des jeunes ;
- 2^{ème} moyen : les activités organisées seront accessibles à tous les urtois de 11 à 17 ans ;
- 3^{ème} moyen : deux types d'activités seront proposées : des sorties à la journée ou des soirées.

Les jeunes pourront être en autonomie (sans animateur, par groupe de 2 minimum, par période d'une heure maximum) pendant les activités : quartier libre lors d'une sortie, déplacements en équipe lors de grands jeux organisés en dehors de l'accueil de loisirs.

L'utilisation du téléphone portable est autorisée pour communiquer lors des activités en autonomie (jeune/jeune, jeune/animateur).

Objectif n°2 : Favoriser la cohésion de groupe

- 1^{er} moyen : les jeunes prendront connaissance du règlement intérieur élaboré par les animateurs en concertation avec le CMJ et s'engagent à le respecter en signant leur fiche d'inscription ;
- 2^{ème} moyen : les jeunes participeront à l'installation et au rangement du matériel des activités ;
- 3^{ème} moyen : les jeunes s'engagent à participer aux activités du début à la fin (horaires précisés dans le planning) ;
- 4^{ème} moyen : des activités sportives collectives ou des activités en équipe seront organisées.
- 5^{ème} moyen : mise en place d'outils et de jeux collaboratifs.

Objectif n°3 : Favoriser le respect et la découverte de l'environnement

- 1^{er} moyen : mise en place d'activités de pleine nature ;
- 2^{ème} moyen : proposer des grands jeux sur le territoire de la commune ou des communes voisines ;
- 3^{ème} moyen : sensibiliser les jeunes à la protection de notre environnement.

ORGANISATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Composition de l'équipe.

- Une directrice qui a pour fonction :
 - l'animation de l'équipe
 - la gestion financière, matérielle et administrative
 - les relations avec les différents partenaires (prestataires, SDJES, CAF, MSA)
 - les relations avec les familles
 - la formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires.

Elle est garante de la sécurité physique et affective des jeunes.

Elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique.

- Des animateurs et animatrices diplômés ou en formation qui ont pour fonction :
 - l'animation des sorties et soirées
 - l'accueil des jeunes et des parents
 - l'encadrement des jeunes lors des activités
 - la préparation, la mise en place et le rangement des activités

Ils sont garants de la sécurité physique et affective de chaque jeune, du respect des lieux et du matériel ainsi que de l'application du règlement intérieur.

Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définis en équipe.

Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan.

Organisation du travail de l'équipe.

- L'équipe rencontre ponctuellement le CMJ pour échanger sur les projets d'animations.
- L'équipe se réunit chaque semaine dans le but :
 - de faire un bilan global des jours passés sur l'usage des locaux, les activités, la gestion du matériel, le fonctionnement de l'accueil ;
 - d'échanger sur les jeunes afin de mieux répondre à leurs besoins ;
 - d'analyser ses actions en référence au projet pédagogique. Elle peut amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs ;
 - de permettre la formation de chacun par des rappels de réglementation ;
 - de préparer les activités.
- Une réunion de bilan et évaluation est prévue à la fin de l'été.

ORGANISATION SANITAIRE DE L'ACCUEIL

L'accueil de loisirs est organisé comme suit en raison des consignes sanitaires lié au Covid-19.

Ces consignes sont à mettre en œuvre jusqu'à nouvel ordre par et pour tous.

ARRIVEE ET DEPART DES JEUNES

Après désinfection de leurs mains, les parents et/ou les jeunes sonnent à l'interphone de l'accueil de loisirs. Ils doivent porter un masque.

Ils peuvent accompagner et récupérer leurs enfants jusqu'au bâtiment de l'accueil de loisirs. Ils sont accueillis par leurs animateurs.

Dans le cas où le jeune arrive en autonomie au sein de l'accueil, il se doit d'avertir systématiquement les animateurs responsables de son groupe de son arrivée et de son départ.

Les responsables légaux des mineurs ne sont pas admis dans nos locaux. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masque, respecter une distanciation physique d'au moins un mètre et procéder à un lavage des mains à l'entrée.

Un sens de circulation d'entrée et de sortie indiqué par les flèches est à respecter.

RAPPEL DES HORAIRES

Sortie à la journée : arrivée 9h, départ 18h

Soirée : arrivée 18h30, départ 22h

CONDITIONS D'ACCES A L'ACCUEIL

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents sont invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil de loisirs. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

Les mineurs atteints de la Covid-19, testés positivement par RT-PCR ou déclarés comme tel par un médecin ou dont un membre du foyer est cas confirmé, ou encore identifié comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil.

Les parents doivent nous informer de la survenue d'un cas confirmé au sein de leur foyer en précisant si c'est le mineur qui est concerné.

Le port du masque « grand public filtration supérieure à 90° » est obligatoire pour les jeunes dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs.

Il appartient aux parents de fournir assez de masques à leurs enfants pour la durée de l'accueil (1 masque/créneau de 4 heures).

Le respect des gestes barrière et de la distanciation sociale sont essentiels.

Le lavage des mains est obligatoire à l'eau et au savon ou à défaut en utilisant une solution hydro alcoolique.

Le lavage des mains pour tous est réalisé, à minima :

- à l'arrivée à l'Accueil de loisirs ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les activités ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi. A défaut d'accès à un point d'eau et avec l'accord de la personne récupérant le mineur, le jeune peut utiliser du gel hydroalcoolique.

Toute personne refusant de respecter ces consignes sera exclue de l'accueil de loisirs

Les locaux sont aérés 15 minutes avant l'ouverture de l'accueil. Si les conditions le permettent une aération permanente est mise en place, si non, les locaux sont aérés dès que personne ne les occupe et également quelques minutes toutes les heures.

ORGANISATION DES ACTIVITES

Les activités sont organisées en fonction de l'âge des jeunes accueillis.

Les activités tiennent compte de la distanciation et des gestes barrière.

Chaque jeune doit emmener son pique-nique et goûter pour les journées et soirées prévues.

Les jeunes d'un même groupe mangent ensemble en respectant la distanciation mais ne se mélangent pas aux autres groupes.

Les sorties sont autorisées sous réserve du respect des restrictions nationales ou locales d'accès aux lieux d'activités. A ce jour et jusqu'à nouvel ordre, les groupes peuvent sortir.

Les activités proposées peuvent être modifiées ou annulées :

- en fonction d'un nombre insuffisant de participants (12 minimum),
- de la météo,
- de l'évolution des consignes sanitaires.

MATERIEL ET TENUE

Chaque jeune doit porter une tenue et des chaussures adaptées aux activités.

Chaque jeune doit avoir un sac avec :

- une casquette,
- une gourde ou bouteille d'eau,
- une crème solaire.

Le téléphone portable est autorisé pour communiquer avec l'équipe d'animation.

L'argent en espèce, au maximum 20 euros, est autorisé lors des sorties.

Les effets personnels du jeune sont sous sa seule responsabilité.

Aucun vêtement ou accessoire ne pourra être prêté.

INSCRIPTIONS - RESERVATIONS ET MODIFICATIONS

Un dossier administratif doit être constitué pour chaque jeune avant de participer aux activités (fiche d'inscription, attestation d'assurance, vaccinations).

Les réservations se font exclusivement par mail.

Les modifications se font par mail.

Merci de nous téléphoner au 06 78 26 91 52 si besoin.

RESPONSABILITE

Le groupe de jeunes sera sous la responsabilité d'une directrice et d'un animateur diplômé.

Les parents recevront le projet pédagogique et le règlement intérieur par mail. En signant la fiche d'inscription de leur enfant, les parents et les jeunes reconnaissent avoir pris connaissance de ces documents et accepter les modalités d'organisation de l'animation jeunes.

Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 dans un accueil de loisirs

- Tout symptôme évocateur d'infection Covid-19 chez un mineur constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un mineur, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.
- En cas de symptômes, les parents du mineur sont avertis par la directrice et doivent venir le chercher.
- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.
- Un cas positif au Covid-19, enfant ou encadrant, pourra réintégrer la structure, à défaut d'information (confirmation ou non de l'atteinte par la Covid-19), au terme du délai de 7 jours.

URT, le 24 juin 2021

L'équipe de direction

Sylvie ROCHELLE

Sandrine RUBIGNY

Céline PONS

Les animateurs de l'été 2021.